

N° 35/11.11

[PRÉAVIS N° 35/9.11](#)

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 300'000.00 POUR LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES INDUSTRIELLES A LA RUE DU PARC ET AU CHEMIN DE BEL-HORIZON, SUBSIDE DE L'ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DÉDUIT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier ce préavis s'est réunie une fois, le 13 septembre 2011. Elle était composée de MM. Charles DIZERENS, Sacha FEHLMANN, Mario FRANCO, Jean-Claude GOY, Jean-Bernard THÜLER et de la présidente rapportrice soussignée Claudine DIND. M. Jean-Jacques REGAMEY était excusé. Nous remercions M. le Municipal Vincent JAQUES et M. Alain JACCARD, chef de service, pour les explications précises et les compléments d'information qu'ils nous ont fournis.

1 PRÉAMBULE

Les réseaux d'eau potable, de gaz naturel ainsi que l'éclairage public nécessitent un entretien annuel régulier. Le préavis N° 35/9.2011 concerne deux chantiers de moyenne importance qui doivent être portés au budget des dépenses d'investissement, car ils ne peuvent être absorbés par les comptes de fonctionnement.

Tant à la Rue du Parc qu'au Chemin de Bel-Horizon, il y a des perspectives d'augmentation des demandes pour gaz et eau.

2 ASPECTS TECHNIQUES

Rue du Parc

Pour le gaz, l'actuelle conduite en acier 2'' (env. 50mm) sera remplacée par une nouvelle conduite en polyéthylène de Ø 225 mm sur une longueur d'env. 115 mètres. Cette conduite permettra d'améliorer nettement les conditions de distribution en vieille ville, et notamment de chauffer le Château au gaz naturel et non plus au mazout. Dans la même fouille, des gaines de protection seront posées afin de remplacer l'éclairage public qui ne répondait plus aux normes.

Emplacement et choix des candélabres seront encore à discuter avec le Service des monuments historiques du Canton.

Chemin de Bel-Horizon

La conduite d'eau potable en fonte grise qui date du début des années 1960 ne répond plus aux exigences actuelles et des fuites sont survenues. Elle sera remplacée par une conduite plus large en polyéthylène sur une longueur de 80 mètres depuis l'avenue de la Vogéaz.

En parallèle et dans la même fouille, une conduite de gaz sera posée afin de permettre le raccordement de nouveaux clients. Seul le début de la route sera équipé, car il n'y aucune demande pour du chauffage à gaz à l'autre extrémité de cette route. Quant à la conduite d'eau, son état et son diamètre ne nécessitent pas d'intervention.

Bel-Horizon Ouest est déjà équipé pour le gaz.

Les candélabres sont encore en très bon état, seuls les luminaires sur l'entier du chemin de Bel-Horizon (CHF 19 000.00 pour l'Ouest et l'Est du chemin) seront remplacés par de nouveaux éléments équipés de sources lumineuses de dernière génération pour réduire la consommation d'électricité de 50 % et améliorer l'éclairage.

3 ASPECT FINANCIER

Lorsqu'une fouille est prévue, la Commune étudie toujours les autres travaux éventuellement nécessaires ou utiles, d'où, dans ces deux cas, des travaux proposés en parallèle pour eau, gaz et éclairage.

Ainsi que demandé par la Commission de gestion et souvent réalisés à IEEP, CHF 58'000.00 de prestations seront fournies par IEEP : CHF 24'000.00 pour main-d'œuvre et pose des appareillages eau et gaz et CHF 34'000.00 pour étude, projet, direction des travaux, ceci en plus des CHF 300 000.00. Tous les prix sont basés sur l'expérience d'IEEP.

Le subside ECA est estimé à CHF 7'000.00. Un montant de CHF 300'000.00 figure au plan des investissements sous "Renforcements des infrastructures industrielles".

Pour plus de détail sur les coûts, voir le préavis N° 35/9.11.

4 DISCUSSION

Aucune décision n'a encore été prise par la Commune concernant l'utilisation de lampes LED : Il semblerait qu'en Suisse, celles-ci ne soient pas encore totalement au point pour l'éclairage de routes. La technologie pour ce type d'éclairage évoluant très vite, le Service IE suit leur développement de près. Actuellement, pour obtenir une puissance d'éclairage de 80 W, les LED ne peuvent fournir "que" 42 W, alors que les lampes à vapeur métalliques arrivent à 35 W, d'où l'économie d'énergie de plus de 50 % promise dans le préavis et le choix probable de lampes à vapeur métallique.

Quels seraient les risques des travaux pour les maisons du Parc qui avaient déjà subi des dégâts lors de précédents travaux ? Réponse : Le problème est maintenant connu, les fouilles seront de toute façon moins profondes que la dernière fois, l'époque sera bien choisie pour éviter que la nappe phréatique ne soit trop haute, et la Commune est bien assurée.

Des commissaires souhaitent que, dorénavant, des plans un peu plus précis, par exemple avec noms de rues voisines importantes, soient fournis aux Conseillers communaux pour une meilleure identification des lieux concernés.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 300'000.00 pour le renforcement des infrastructures industrielles à la rue du Parc et au chemin de Bel-Horizon, subside de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 15'000.00 par année, à porter en compte dès le budget 2012.

au nom de la commission
Le présidente-rapporteuse

Claudine Dind

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 9 novembre 2011.